

Délibération n°2020/11

Vu le code du travail et notamment les articles L. 6352-3 et R. 6352-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement ;
Vu la délibération du CA de l'UTT n° 2019/37 du 17 octobre 2019 portant création d'un OFA.
Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 :

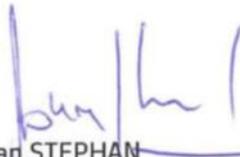
Objet : Adoption du règlement intérieur du CFA SUP AVENIR

Le Conseil d'administration adopte le règlement intérieur du CFA, porté par l'UTT, figurant en annexe de la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 12 mars 2020
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 13/03/2020